

La Rochelle, le 15 octobre 2020

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE  
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

A ce jour, sur la base des données consolidées au 15 octobre 2020, la situation épidémiologique de la région Nouvelle-Aquitaine se traduit par :

- un niveau d'incidence élevé en population générale, qui continue à augmenter régulièrement : 93,5 cas pour 100 000 habitants, avec de fortes disparités territoriales (38,9 en Charente-Maritime à 150,5 en Haute-Vienne) ;
- un taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et plus également en augmentation, pour s'établir à 49,9 cas pour 100 000 habitants ;
- un nombre de patients hospitalisés pour COVID ressortant à 463 personnes, dont 62 en réanimation.

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Charente-Maritime au 15 octobre 2020, elle témoigne également d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs sanitaires et imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général** du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **41,9 cas pour 100 000 habitants** (et à **71 cas pour 100 000 habitants** s'agissant de l'agglomération de La Rochelle), soit une augmentation de 18,6 points depuis la semaine 40 ;
- Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de **plus de 75 ans** s'élève à **46,9 pour 100 000 habitants** ; il augmente significativement depuis 4 semaines : il est passé de 29,3 cas pour 100 000 habitants en semaine 38 à 46,9 en semaine 41, évolution particulièrement marquée et inquiétante au regard de la fragilité de ce public ;
- Le **taux de positivité** est normal : 4,7 % pour le département (et 5,1 % pour l'agglomération de La Rochelle à un niveau qualifié de point d'attention) ;

- Le **nombre de patients positifs** est en constante augmentation : 777 personnes testées positives du 14 septembre au 11 octobre 2020 ;
- Les **indicateurs hospitaliers** sont en augmentation avec 28 hospitalisations en semaine 42, 4 admissions en réanimation et 8 décès (en plus depuis la semaine 38) ;
- Les **clusters** sont au nombre de 4 en semaine 42, dont 2 **clusters** sont en EHPAD, 1 en foyer logement et 1 en résidence d'autonomie (77 résident touchés au total).

La situation épidémiologique défavorable du département justifie que des mesures soient prises en vue de contenir la circulation du virus et freiner de nouvelles contaminations.

Le Directeur Général  
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

La Directrice Générale adjointe  
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine  
  
Hélène JUNQUA